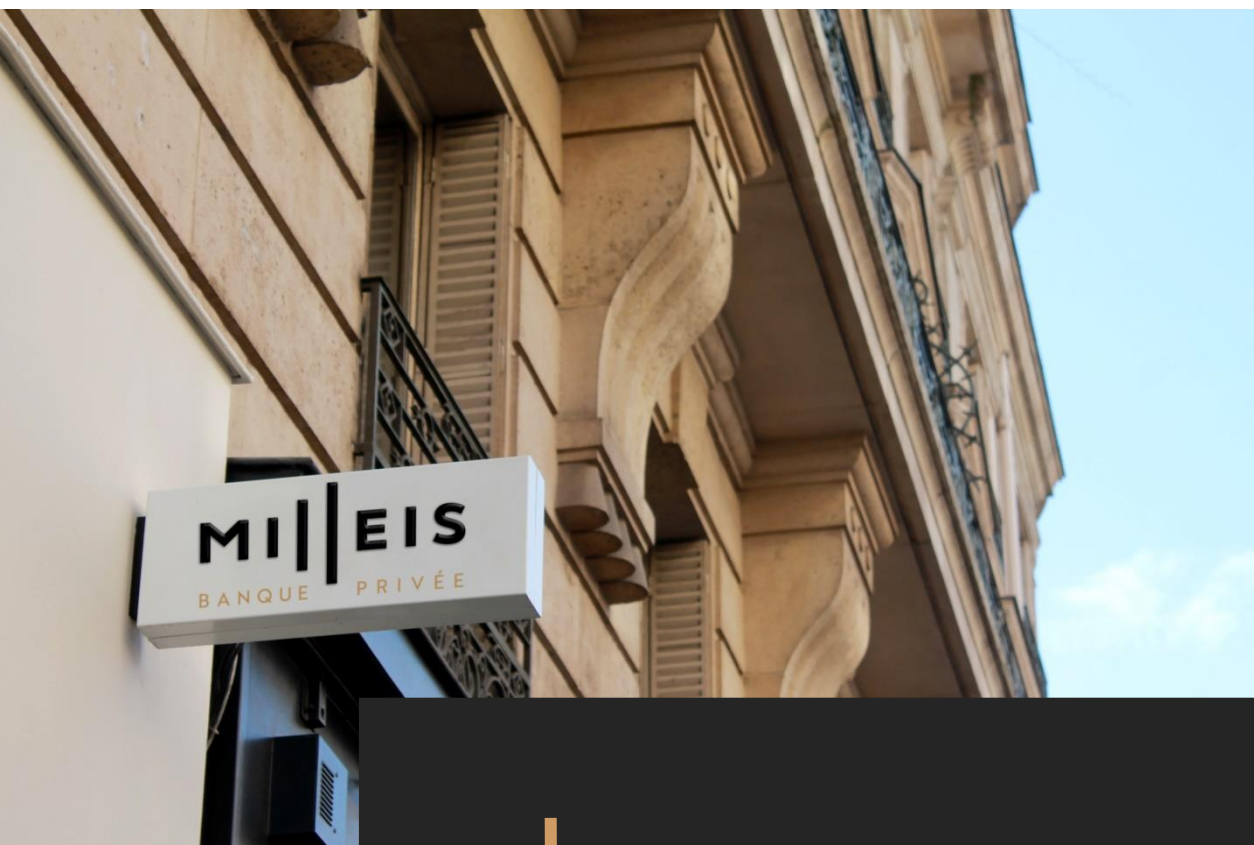




PRISE EN COMPTE DES INCIDENCES
NEGATIVES SUR LES FACTEURS
DE DURABILITE

POLITIQUE DE PRISE EN COMPTE DES INCIDENCES NEGATIVES DU GROUPE MILLEIS

1. Préambule	2
2. Périmètre	2
3. Description des politiques visant à identifier et hiérarchiser les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité.....	2
3.1 Gouvernance interne et responsabilité de la mise en œuvre de ces politiques dans le cadre des stratégies et procédures organisationnelles.....	2
3.2 Recensement et recueil des indicateurs pertinents / Identification et évaluation des principales incidences négatives.....	3
3.3 Modalités de prise en compte des PAIs.....	5
4. Modalités de prise en compte dans la politique de gestion et due diligences.....	6
5. Source de données utilisées	6
6. Politique de sélection des partenaires producteurs (sociétés de gestion) et politique d'engagement	6
7. Comparaison historique avec les périodes précédentes	7
8. Comparaison historique avec les périodes précédentes	18

1. Préambule

La transition énergétique est un enjeu majeur pour les marchés financiers, la stabilité financière et la protection des investisseurs. Dans ce contexte, le secteur bancaire et financier joue un rôle crucial dans l'économie afin d'éloigner les flux de capitaux des activités qui entraînent des conséquences environnementales et sociales négatives.

Le règlement (UE) du parlement européen et du conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (Règlement « Disclosure » ou « SFDR ») exige que les informations relatives à l'intégration des risques liés à la durabilité, la prise en compte des impacts négatifs sur la durabilité, les objectifs d'investissement durables, ainsi que la promotion des caractéristiques environnementales et sociales, soient rendues publiques pour les clients.

L'objectif du présent document est de présenter la manière dont Milleis Banque et Milleis Vie (ci-après « Groupe Milleis ») prend en compte les principales incidences négatives (dits également « PAI » pour « Principal Adverse Impacts ») de ses décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité.

Il s'agit ainsi d'évaluer les conséquences négatives que peuvent avoir les décisions d'investissement du Groupe Milleis sur les facteurs de durabilité (environnement, questions sociales et de personnel, respect des droits de l'homme et lutte contre la corruption, etc.)

Les informations fournies sont susceptibles d'évoluer en fonction des travaux de mise en conformité menés par le Groupe Milleis et de la disponibilité des données.

2. Périmètre

Le Groupe Milleis prend en compte les risques de durabilité et l'ensemble des incidences négatives des décisions d'investissement via la mise œuvre d'une politique globale d'investissement sur l'ensemble des portefeuilles gérés.

Elle s'applique à Milleis Banque Privée et Milleis Vie au titre de l'exercice 2024 (Le Groupe Milleis).

3. Description des politiques visant à identifier et hiérarchiser les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité

3.1 Gouvernance interne et responsabilité de la mise en œuvre de ces politiques dans le cadre des stratégies et procédures organisationnelles

En termes de gouvernance, les enjeux Finance Durable et RSE sont évoqués à plusieurs niveaux :

- Au cours de l'année 2024, il a été mis en place un **Comité stratégique d'investissement** au niveau du groupe Milleis
- Chez Milleis Vie les enjeux Finance Durable sont suivis :
 - Au sein du **comité mensuel de suivi du mandat « Ostrum AM »** : un point est fait sur les investissements durables, selon la définition du prestataire du portefeuille.

- Au sein du **comité financier et de capital (ALCO)**: un suivi est réalisé sur l'avancement de la «feuille de route» définie par le groupe sur les investissements. Il s'agit d'une instance qui s'assure de la cohérence des politiques du mandat Ostrum AM avec les objectifs du groupe Milleis. En cas de sélection d'investissements sur la poche de diversification de l'actif général, l'ALCO est l'instance de validation. A ce titre, il prend en considération les enjeux en matière de durabilité sur les propositions d'investissements.
 - **Le Comité Produits de Milleis Vie** permet de valider la mise en marché des supports en unités de compte en prenant en considération les enjeux en matière de durabilité.
- La prise en compte des critères ESG est un sujet d'attention pour Milleis Banque Privée et notamment, pour :
 - **Le comité ESG de Milleis Banque** qui regroupe trimestriellement à la fois le responsable des investissements, les gérants de la gestion sous mandat et l'équipe de sélection OPC et a pour objectif :
 - D'organiser une veille réglementaire sur les critères ESG.
 - De suivre les évolutions des principaux indicateurs ESG sur les titres vifs et OPC détenus en Gestion Déléguée / Pilotée et Conseil (cad les Indicateurs de risques ESG, indicateurs de prise en compte des critères ESG)
 - De définir les axes d'amélioration pour être en conformité avec la stratégie climat.
 - **Le comité produit & solutions** qui permet de valider la mise en marché des produits et a la responsabilité de sa mise en œuvre au sein de l'entreprise en collaboration avec les différents membres du Comité Exécutif.
 - **Les équipes de conformité** qui détiennent la responsabilité d'analyser tout changement réglementaire portant sur des risques de non-conformité, de les remonter aux instances de direction, et le cas échéant, de partager les bonnes pratiques à l'ensemble des métiers.

3.2 Recensement et recueil des indicateurs pertinents / Identification et évaluation des principales incidences négatives

Le Groupe Milleis recensera et pilotera l'ensemble des indicateurs obligatoires de SFDR à compter du 01/07/2023, soit 6 mois après la date de disponibilité prévisionnelle de la donnée au niveau des sous-jacents. En effet, depuis le 1^{er} janvier 2023, les données sont progressivement publiées par les sociétés de gestion/émetteurs mais leur nombre demeure encore trop faible. Le Groupe Milleis a donc décidé d'une prise en compte partielle des impacts négatifs pour l'année 2023 en fonction du taux de couverture des données. Le premier cycle complet de prise en compte effective et complète des impacts négatifs dans la politique de gestion est effectif depuis le 1^{er} janvier 2024.

Par conviction et conformité réglementaire, le Groupe Milleis, au regard de la couverture de données disponible, a sélectionné des PAIs / indicateurs additionnels afin de compléter sa démarche d'investissement responsable. A date, les indicateurs additionnels retenus sont :

- **PAI liés aux questions climatiques :**
 - **Indicateur →** Les investissements dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone.

- **PAI liés aux questions sociales et de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption :**
 - **Indicateur →** Les investissements dans des entreprises sans politique de prévention des accidents du travail.

La démarche d'investissement responsable implique l'identification et la maîtrise des impacts négatifs. La manière dont les impacts négatifs sont pris en compte dans les décisions d'investissement varie en fonction du type de gestion.

- **La gestion directe en titres vifs pour la Gestion sous mandat :** recueil des indicateurs quantitatifs par l'intermédiaire d'un fournisseur de données extra-financières Sustainalytics,
- **La gestion obligataire déléguée à Ostrum AM sur le fonds en euros de Milleis vie :** recueil des indicateurs quantitatifs par l'intermédiaire d'un fournisseur de données extra-financières Sustainalytics,
- **La gestion indirecte via des OPC externe** (recueil direct des indicateurs quantitatifs au niveau des sociétés de gestion de ces OPC) ;

Suivant le principe de double matérialité, le Groupe Milleis utilise à la fois les exclusions sectorielles et les méthodologies ESG pour gérer les principales incidences négatives de ses produits financiers. Tout d'abord, les investissements potentiels sont comparés à plusieurs listes d'exclusion. Les exclusions sectorielles consistent à éliminer certaines industries identifiées comme ayant des impacts négatifs graves sur l'environnement et la société. Ces exclusions sectorielles, mises à jour en 2023, sont considérées comme la priorité la plus élevée pour le Groupe Milleis pour éviter les impacts négatifs sur l'environnement, la société et la gouvernance :

- Exclusions totales de toutes activités liées aux armes controversées, aux mines anti-personnel et aux armes sous munitions,
- Exclusion d'activités par seuil de CA
 - Tabac si CA > à 10%
 - Production de fourrure animale si CA > à 10%
 - Divertissement pour adultes si CA > à 10%

Si l'investissement n'est pas exclu, le Groupe Milleis évalue de nombreux indicateurs extra financiers (Le Morningstar Sustainability Rating, le taux d'alignement à la Taxonomie, le pourcentage d'investissement durable des fonds, le score de risque ESG...).

Cette évaluation externe examine l'exposition de l'entreprise au risque de durabilité et la manière dont elle gère ce risque. Elle prend également en compte l'exposition de ses investissements aux controverses sévères afin de quantifier la possibilité d'impacts négatifs significatifs sur les facteurs ESG.

Plus globalement cette méthodologie permettra au Groupe Milleis de hiérarchiser les PAIs pertinents pour chaque secteur d'activité et chaque classe d'actifs.

Toutefois, la modélisation ESG demeure complexe et source d'incertitudes. Le Groupe Milleis s'appuiera par conséquent sur des informations et données historiques collectées auprès de

Morningstar Sustainalytics qui peuvent requérir une meilleure fiabilisation. Le Groupe Milleis cherche donc à appliquer un processus de sélection rigoureux et à s'assurer d'un niveau de surveillance approprié.

3.3 Modalités de prise en compte des PAIs

a. Règles de prise en compte pour Milleis Banque Privée

- **Mandats de gestion**

Milleis Banque Privée dans le cadre de sa revue stratégique de prise en compte des risques et facteurs ESG s'est engagée, en 2023, sur des seuils minimums d'actifs prenant en compte les PAIs. Ainsi les pourcentages de prise en compte des PAIs seront au minimum les suivants :

- Mandat OPC Responsable : 50%
- Mandat OPC Classique : 20%
- Mandat Mixte : 10%

Ces engagements étaient effectifs en 2023 pour le mandat responsable et le sont depuis 2024 pour les mandats OPC Classique et mandats Mixtes.

Milleis Banque Privée utilisera les données de son fournisseur de données pour la notation des titres vifs.

- **Sélection des OPC externes**

Dans le cadre de la sélection des OPC externes, un PAI sera considéré comme « pris en compte » lorsque l'information sera envoyée via le fichier EET ou tout autre moyen et que le PAI sera désigné comme « pris en compte » dans la politique de gestion du producteur.

A la suite de la mise à jour de ses politiques en 2023, Milleis Banque Privée demande aux sociétés de gestion des OPC que, dans la mesure du possible, la prise en compte des incidences négatives au niveau des OPC corresponde aux différents engagements du Groupe Milleis.

Plus généralement, Milleis Banque Privée pousse ses producteurs partenaires à s'aligner sur les bonnes pratiques de prise en compte des PAIs avec un maximum de transparence et d'indicateurs.

b. Règles de prise en compte pour Milleis Vie

Milleis Vie prend en compte les PAI sur une partie de ses encours, à savoir les obligations détenues en direct dans son fonds en euros (soit 1,39 Md€), ainsi que la partie des unités de compte actuellement offerte dans le cadre de ses contrats (soit 0,77 Md€). Cela représentait 2,16 Md€ au 31/12/2024, soit 63% de ses encours.

- Sur le portefeuille obligataire de l'actif général, Milleis Vie dispose d'une information détaillée par émetteur via son fournisseur de données Sustainalytics.
- Concernant les actifs de diversification et les supports financiers en unités de compte un PAI sera considéré comme « pris en compte » lorsque l'information sera envoyée via le

fichier EET ou tout autre moyen et que le PAI sera désigné comme « pris en compte » dans la politique de gestion du producteur.

Suite à la mise à jour de ses politiques en 2023, Milleis Vie demande aux sociétés de gestion des OPC que dans la mesure du possible, la prise en compte des incidences négatives au niveau des OPC corresponde aux différents engagements du groupe Milleis.

Plus généralement, Milleis Vie pousse ses producteurs partenaires à s'aligner sur les bonnes pratiques de prise en compte des PAIs avec un maximum de transparence et d'indicateurs.

4. Modalités de prise en compte dans la politique de gestion et due diligences

Le Groupe Milleis s'assure de la bonne maîtrise des impacts négatifs en procédant à une analyse des indicateurs des PAIs sur une période de temps représentative en les mesurant et en évaluant la performance "relative" de chaque PAI par rapport à la période de référence précédente, leur compatibilité avec notre stratégie de durabilité, ainsi que leur trajectoire pluriannuelle.

Dans le cas où les principales incidences négatives ne seraient pas maîtrisées au cours de plusieurs périodes couvertes par le rapport, les actions suivantes pourraient être envisagées :

- Élaboration d'une stratégie d'engagement envers les sous-jacents les moins performants et/ou dont la trajectoire d'amélioration est jugée insatisfaisante.
- En cas de performance considérée comme insuffisante ou d'absence de trajectoire d'amélioration, une décision de désinvestissement total ou partiel pourra être prise.

Pour Milleis Banque, aucune anomalie n'a été détectée au cours de la période de référence, aucune action n'a été requise. Pour Milleis Vie, ces actions seront définies progressivement en fonction des données chiffrées qui seront récupérées (non exhaustives à ce jour).

5. Source de données utilisées

Les données relatives aux PAIs sont collectées par Milleis Banque Privée à partir du fournisseur de données extra-financière Sustainalytics que ce soit pour les titres vifs ou les OPC. Pour les OPC, cela nécessite au préalable d'effectuer la transparence de chaque OPC et pour cela Milleis Banque Privée a eu recours à un agrégateur de données. La précision de ces données et la marge d'erreur associée ne sont pas connues.

6. Politique de sélection des partenaires producteurs (sociétés de gestion) et politique d'engagement

Au-delà des règles de sélection (précisées dans les rapports précontractuels des mandats conformément à l'article 8 du Règlement SFDR), les partenaires producteurs sont sélectionnés et évalués via un process de « *due diligence* » complet.

Pour la partie OPC, au moment de la sélection du fonds, une due diligence est réalisée et actualisée tous les deux ans. Ce processus est un devoir de précaution et permet à Milleis Banque Privée de s'assurer que son partenaire est robuste. Pour certains cas exceptionnels, comme le cas d'une fusion/absorption ou d'une OST, une due diligence exceptionnelle pourra être réalisée.

Dans le cadre de cette due diligence, les éléments suivants sont notamment étudiés :

- Analyse des entreprises sur des critères ESG
- Prise en compte de critères ESG dans la construction du portefeuille
- Politique d'investissement ESG clairement définie
- Politique d'engagement (dialogue et vote) ESG
- Suivi et mesure de l'impact de la gestion ESG sur les émetteurs
- Transparence du fonds

A noter, le Groupe Milleis ne vote ni dans le cadre de son activité de gestion sous mandat, ni dans le cadre de ses activités d'assureur-vie. Si des fonds font partie du portefeuille, le gestionnaire de fonds est responsable du vote.

Le Groupe Milleis surveillera la performance de ses partenaires en matière de PAIs en examinant leurs rapports qualitatifs et quantitatifs annuels. Les PAIs Emissions seront considérés comme prioritaires conformément à l'approche Milleis ESG.

7. Comparaison historique avec les périodes précédentes

a. Gestion Sous Mandat Milleis Banque Privée

Au regard de la faible disponibilité des données en 2023, la prise en compte des incidences négatives sur l'année 2023 a été partielle, couvrant uniquement le second semestre. Le premier cycle complet de prise en compte effective et complète des incidences négatives dans la politique de gestion du Groupe Milleis est en 2024.

Exercice de référence : Janvier 2024 – Décembre 2024

Indicateurs des Principales Incidences Négatives	Métriques et modalités de Prise en Compte	Résultats chiffrés (Années 2023)	Résultats chiffrés (Années 2024)	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
Climat et Environnement				
1. Emissions de Gaz à Effet de Serre (GES)	<i>Emissions de GES intégrant le total des Scopes 1 + 2 + 3 (en tonnes d'équivalent CO2)</i>	269212,2584 (Tco2eq)	296312,7025 (Tco2eq)	Approche générale : Milleis Banque privée s'engage à contribuer aux objectifs de l'Accord de Paris et à atteindre des émissions nettes de carbone nulles d'ici 2050. Dans le cadre de notre méthodologie, l'ITR (l'augmentation
	<i>Emissions de GES Scope 1 (en tonnes d'équivalent CO2)</i>	N/A	22683,70712 (Tco2eq/EURm)	
	<i>Emissions de GES Scope 2 (en tonnes d'équivalent CO2)</i>	N/A	7172,285654 (Tco2eq/EURm)	

	<i>Emissions de GES Scope 3 (en tonnes d'équivalent CO2)</i>	N/A	266928,9451 (Tco2eq/EURm)	implicite de la température sera utilisée en complément. Exclusions : La politique d'exclusion de Milleis Banque Privée couvre l'exclusion des activités ayant un impact très négatif sur le climat (par exemple le charbon thermique ou les entreprises actives dans le secteur du gaz et pétrole non conventionnel. Les seuils en la matière et les objectifs sont spécifiés dans la stratégie climat de Milleis Banque Privée.
2. Empreinte Carbone	<i>Au lieu d'indiquer la responsabilité globale des investissements de l'entité en matière d'émissions totales de GES par le biais de ses investissements (ce qui est le cas pour les émissions de GES, cf. 1.), ce PAI cherche plutôt à créer une mesure comparable. Elle prend les émissions totales de GES et les divise par la valeur des investissements en millions d'euros, ce qui permet de connaître la quantité de GES créée par million d'euros investi. L'empreinte CO2 inclut ici le chiffre total des scopes 1 + 2 + 3 (Tco2eq/EURm)</i>	844,673549 (Tco2eq/EURm)	663,9415 (Tco2eq/EURm)	
3. Intensité CO2 des entreprises investies	<i>Intensité CO2 : Total Scope 1 + 2 + 3 (Tco2eq/EURm)</i>	1186,761342 (Tco2eq/EURm)	1076,3971 (Tco2eq/EURm)	
4. Exposition des entreprises investies aux énergies fossiles	<i>Part des investissements dans des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles exprimée en pourcentage</i>	8,61%	6,72%	
5. Part de la consommation et de la production d'énergie non renouvelable	<i>Consommation d'énergies non renouvelables & Production d'énergies non renouvelables</i>	64,16% 23,93%	61,08% 19,68%	
6. Intensité de la consommation d'énergie	<i>Intensité de la consommation</i>	7,00 (GWh/EURm)	6,74 (GWh/EURm)	

	d'énergie, tous secteurs confondus (en GWh/EURm)			
	Secteur du commerce et de la réparation de véhicules	N/A	0,06 (GWh/EURm)	
	Secteur de l'eau et de la gestion des déchets	N/A	0,63 (GWh/EURm)	
	Secteur du transport et stockage	N/A	0,67 (GWh/EURm)	
	Secteur de l'immobilier	N/A	0,42 (GWh/EURm)	
	Secteur de l'exploitation des mines et carrières	N/A	0,88 (GWh/EURm)	
	Secteur de l'industrie manufacturière	N/A	0,41 (GWh/EURm)	
	Secteur de l'approvisionnement en électricité et en gaz	N/A	2,41 (GWh/EURm)	
	Secteur de la construction	N/A	0,09 (GWh/EURm)	
	Secteur de l'agriculture et de la sylviculture	N/A	1,53 (GWh/EURm)	
7. Impact sur la Biodiversité	Part des investissements en pourcentage dans les entreprises avec des sites/opérations situés dans des zones sensibles du point de vue de la biodiversité ou à proximité de celles-ci, où des activités menées par ces entreprises détenues ont un impact négatif sur ces zones.	7,41%	5,16%	Approche générale : Milleis Banque Privée est conscient de l'impact des banques et veille à ce que les sociétés dans lesquelles elle investit ne causent pas de dommages majeurs à la biodiversité. Exclusions : La politique d'exclusion de Milleis Banque Privée couvre l'exclusion des activités ayant un impact très négatif sur la biodiversité comme la production d'huile de palme, de pesticides et de plantes et semences génétiquement

				modifiées. Les seuils en la matière et les objectifs sont spécifiés dans la stratégie Biodiversité de Milleis Banque Privée.
8. Rejet dans l'eau	Tonnes d'émissions dans l'eau générées par les entreprises investies par million d'euros investis, exprimées en moyenne pondérée	0,000038	0,03016	Approche générale : A ce jour, Milleis Banque Privée n'a pas défini de politique spécifique concernant les rejets dans l'eau et les déchets dangereux. Engagement : Milleis Banque privée s'engage à surveiller ces indicateurs au niveau de ces titres vifs par la présence d'une controverse active sur ces 2 niveaux d'indicateurs.
9. Déchets dangereux	Tonnes de déchets dangereux et déchets radioactifs générés par les entreprises investies par million d'euros investis, exprimées en moyenne pondérée (t/EURm)	1.38	3,8457	
Social, Ressources Humaines, Respect des Droits dont les Droits de l'Homme				
10. Violation du Pacte Mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissements des entreprises investies qui ont été impliquées dans des violations des principes de l'UNGC ou des lignes directrices de l'OCDE pour les entreprises multinationales, exprimée en pourcentage.	0,12%	0,44%	Approche générale : Milleis Banque prend en compte des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales ainsi que les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. Engagement : Milleis Banque privée s'engage à surveiller ces indicateurs au niveau de ces titres vifs par la présence d'une controverse sévère sur
11. Absence de processus et de mécanismes de contrôle de la conformité aux principes du Pacte Mondial des Nations Unies et	Part des investissements dans les entreprises sans politique pour contrôler la conformité avec les principes du PMNU ou les principes directeurs	24,50%	28,41%	

des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales"	de l'OCDE pour les entreprises multinationales, exprimée en pourcentage de sociétés impliquées			le thème social (Sustainalytics).
12. Ecart de rémunération Femmes/Hommes	Écart de rémunération moyen Hommes/Femmes non ajusté des entreprises investies exprimé en pourcentage moyen	18,50%	22,47%	
13. Diversité au sein des Conseils	Ratio moyen de femmes par rapport aux hommes membres du conseil d'administration des sociétés investies exprimé en pourcentage de l'ensemble des membres du conseil d'administration	41,12%	40,26%	
14. Exposition aux armements controversés (mines anti-personnel, armes à sous-munition, armes chimiques et armes biologiques)	Part des investissements dans les entreprises impliquées dans la fabrication ou la vente d'armes controversées exprimée en pourcentage de sociétés impliquées	0	0	Approche générale et Exclusion : Nous excluons toutes entreprises ayant des activités liées aux armes controversées, aux mines anti-personnelles et aux armes sous-munitions
Actifs souverains et supranationaux				
15. Intensité Gaz à Effet de Serre (GES)	Intensité de GES des pays d'investissement (Tonnes de CO2 par millions d'euros de produits)	0,223 (Tco2eq/EURm)	0,2946 (Tco2eq/EURm)	Approche générale : Le taux de couverture obtenu grâce au fournisseur de données Sustainalytics étant trop faible à date, Milleis Banque privée n'a pas souhaité se fixer d'objectifs à partir de ces données. Nous réévaluerons néanmoins cette
16. Pays d'investissement soumis à des violations sociales	Nombre de pays connaissant des violations de normes sociales au sens des traités et conventions	1,16%	Nombre absolu : 3 En pourcentage du nombre total de pays bénéficiaires	

	internationaux, des principes des Nations unies (Nombre absolu et % du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements)		d'investissement : 0,0066%	approche à fréquence régulière. Pour ce PAI, le résultat obtenu en nombre est obtenu grâce à l'indice WJP Rule of law qui donne une note entre 0 et 1 aux pays en fonction de plusieurs critères sociaux. Nous n'avons pris que les pays dont le score était inférieur à la moyenne de l'OCDE (0,59).
Indicateurs d'incidences négatives additionnels (volontaires)				
17. Investissement dans des entreprises qui n'ont pas pris d'initiatives de réduction des émissions de carbone	Pourcentage de sociétés Impliquées n'ayant pas pris d'initiative de réduction des émissions de CO2	23,95%	19,42%	Approche générale : Milleis Banque privée étudient avec attention les politiques et objectifs de réduction des émissions carbone des entreprises. Engagement : Nous nous engageons à suivre cet indicateur pour les investissements en titres vifs pour réduire la part des entreprises investies qui n'ont pas pris d'initiatives de réduction des émissions de carbone.
18. Les investissements dans des entreprises sans politique de prévention des accidents du travail	Mesurer le pourcentage des investissements d'entreprise du fonds/portefeuille qui sont impliqués dans des sociétés qui n'ont pas de politique de prévention des accidents du travail	10,31%	10,56%	Approche générale : Milleis Banque privée étudient avec attention les politiques sociales mises en place par les entreprises. Engagement : Nous nous engageons à suivre cet indicateur pour les investissements en titres vifs pour réduire la

				part des entreprises investies qui n'ont pas mis en place de politiques de prévention des accidents du travail.
--	--	--	--	---

b. Milleis vie

Périmètre : Suivi des incidences négatives sur le périmètre large de 63% des encours à savoir les obligations détenues en direct dans son fonds en euros (soit 1,39 Md€), ainsi que la partie des unités de compte actuellement offerte dans le cadre de ses contrats (soit 0,77 Md€), cela représentait 2,16 Md€ au 31/12/2024.

Exercice de référence : Janvier 2024 – Décembre 2024

Indicateurs des Principales Incidences Négatives	Métriques et modalités De Prise en Compte	Résultats chiffrés (Années 2023)	Résultats chiffrés (Années 2024)	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
Climat et Environnement				
1.Emissions de Gaz à Effet de Serre (GES)	<i>Emissions de GES intégrant le total des Scopes 1 + 2 + 3 (en tonnes d'équivalent CO2)</i>	432 893 (Tco2eq)	617 492 (Tco2eq)	Approche générale : Milleis Vie s'engage à contribuer aux objectifs de l'Accord de Paris et à atteindre des émissions nettes de carbone nulles d'ici 2050. Dans le cadre de notre méthodologie, l'ITR (l'augmentation implicite de la température sera utilisée en complément).
	<i>Emissions de GES Scope 1 (en tonnes d'équivalent CO2)</i>	N/A	35 898 (Tco2eq/EURm)	
	<i>Emissions de GES Scope 2 (en tonnes d'équivalent CO2)</i>	N/A	8 935 (Tco2eq/EURm)	
	<i>Emissions de GES Scope 3 (en tonnes d'équivalent CO2)</i>	N/A	572 658 (Tco2eq/EURm)	
2. Empreinte Carbone	<i>Au lieu d'indiquer la responsabilité globale des investissements de l'entité en matière d'émissions totales de GES par le biais de ses investissements (ce qui est le cas pour les émissions de GES, cf. 1.),</i>	551 (Tco2eq/EURm)	625 (Tco2eq/EURm)	Exclusions : La politique d'exclusion de Milleis Vie couvre l'exclusion des activités ayant un impact très négatif sur le climat (par exemple le

	<i>ce PAI cherche plutôt à créer une mesure comparable. Elle prend les émissions totales de GES et les divise par la valeur des investissements en millions d'euros, ce qui permet de connaître la quantité de GES créée par million d'euros investi. L'empreinte CO2 inclut ici le chiffre total des scopes 1 + 2 + 3 (Tco2eq/EURm)</i>			charbon thermique ou les entreprises actives dans le secteur du gaz et pétrole non conventionnel. Les seuils en la matière et les objectifs sont spécifiés dans la stratégie climat du groupe Milleis).
3. Intensité CO2 des entreprises investies	<i>Intensité CO2 : Total Scope 1 + 2 + 3 (Tco2eq/EURm)</i>	<i>1 002 (Tco2eq/EURm)</i>	<i>1 214 (Tco2eq/EURm)</i>	
4. Exposition des entreprises investies aux énergies fossiles	<i>Part des investissements dans des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles exprimée en pourcentage</i>	<i>9,63%</i>	<i>8,37%</i>	
5. Part de la consommation et de la production d'énergie non renouvelable	<i>Consommation d'énergies non renouvelables & Production d'énergies non renouvelables</i>	<i>57,27% 21,06%</i>	<i>56,10% 20,21%</i>	
6. Intensité de la consommation d'énergie	<i>Intensité de la consommation d'énergie, tous secteurs confondus (en GWh/EURm)</i>	<i>6,65 (GWh/EURm)</i>	<i>6,90 (GWh/EURm)</i>	
	<i>Secteur du commerce et de la réparation de véhicules</i>	<i>N/A</i>	<i>0,06 (GWh/EURm)</i>	
	<i>Secteur de l'eau et de la gestion des déchets</i>	<i>N/A</i>	<i>0,55 (GWh/EURm)</i>	
	<i>Secteur du transport et stockage</i>	<i>N/A</i>	<i>0,72 (GWh/EURm)</i>	
	<i>Secteur de l'immobilier</i>	<i>N/A</i>	<i>0,47 (GWh/EURm)</i>	

	Secteur de l'exploitation des mines et carrières	N/A	0,88 (GWh/EURm)	
	Secteur de l'industrie manufacturière	N/A	0,26 (GWh/EURm)	
	Secteur de l'approvisionnement en électricité et en gaz	N/A	2,35 (GWh/EURm)	
	Secteur de la construction	N/A	0,07 (GWh/EURm)	
	Secteur de l'agriculture et de la sylviculture	N/A	1,54 (GWh/EURm)	
7. Impact sur la Biodiversité	Part des investissements en pourcentage dans les entreprises avec des sites/opérations situés dans des zones sensibles du point de vue de la biodiversité ou à proximité de celles-ci, où des activités menées par ces entreprises détenues ont un impact négatif sur ces zones.	5,72%	5,02%	Approche générale : Milleis Vie est conscient de l'impact des investissements des assureurs et veille à ce que les sociétés dans lesquelles elle investit ne causent pas de dommages majeurs à la biodiversité. Exclusions : La politique d'exclusion de Milleis Vie couvre l'exclusion des activités ayant un impact très négatif sur la biodiversité comme la production d'huile de palme, de pesticides et de plantes et semences génétiquement modifiées. Les seuils en la matière et les objectifs sont spécifiés dans la stratégie Biodiversité du groupe Milleis.
8. Rejet dans l'eau	Tonnes d'émissions dans l'eau générées par les entreprises investies par million d'euros investis,	0,00	0,03	Approche générale : A ce jour, Milleis Vie n'a pas défini de politique spécifique concernant

	<i>exprimées en moyenne pondérée</i>			les rejets dans l'eau et les déchets dangereux.
9. Déchets dangereux	<i>Tonnes de déchets dangereux et déchets radioactifs générés par les entreprises investies par million d'euros investis, exprimées en moyenne pondérée (t/EURm)</i>	1,16	2,80	Engagement : Milleis Vie s'engage à surveiller ces indicateurs au niveau de ces titres vifs par la présence d'une controverse active sur ces 2 niveaux d'indicateurs.
Social, Ressources Humaines, Respect des Droits dont les Droits de l'Homme				
10. Violation du Pacte Mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	<i>Part d'investissements des entreprises investies qui ont été impliquées dans des violations des principes de l'UNGC ou des lignes directrices de l'OCDE pour les entreprises multinationales, exprimée en pourcentage.</i>	0,51%	0,23%	Approche générale : Milleis Vie prend en compte des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales ainsi que les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. Engagement : Milleis Vie s'engage à surveiller ces indicateurs au niveau de ces titres vifs par la présence d'une controverse sévère sur le thème social (Sustainalytics).
11. Absence de processus et de mécanismes de contrôle de la conformité aux principes du Pacte Mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales"	<i>Part des investissements dans les entreprises sans politique pour contrôler la conformité avec les principes du PMNU ou les principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales, exprimée en pourcentage de sociétés impliquées</i>	32,53%	38,02%	
12. Ecart de rémunération Femmes/Hommes	<i>Écart de rémunération moyen Hommes/Femmes non ajusté des entreprises investies exprimé en pourcentage moyen</i>	32,57%	30,80%	
13. Diversité au sein des Conseils	<i>Ratio moyen de femmes par rapport</i>	39,84%	39,58%	

	<i>aux hommes membres du conseil d'administration des sociétés investies exprimé en pourcentage de l'ensemble des membres du conseil d'administration</i>			
14. Exposition aux armements controversés (mines anti-personnel, armes à sous-munition, armes chimiques et armes biologiques)	<i>Part des investissements dans les entreprises impliquées dans la fabrication ou la vente d'armes controversées exprimée en pourcentage de sociétés impliquées</i>	0,00	0,00	Approche générale et Exclusion : Nous excluons toutes entreprises ayant des activités liées aux armes controversées, aux mines anti-personnelles et aux armes sous-munitions
Actifs souverains et supranationaux				
15. Intensité Gaz à Effet de Serre (GES)	<i>Intensité de GES des pays d'investissement (Tonnes de CO2 par millions d'euros de produits)</i>	0,17 (Tco2eq/EURm)	0,20 (Tco2eq/EURm)	Approche générale : Le taux de couverture obtenu grâce au fournisseur de données Sustainalytics étant trop faible à date, Milleis Banque privée n'a pas souhaité se fixer d'objectifs à partir de ces données. Nous réévaluerons néanmoins cette approche à fréquence régulière. Pour ce PAI, le résultat obtenu en nombre est obtenu grâce à l'indice WJP Rule of law qui donne une note entre 0 et 1 aux pays en fonction de plusieurs critères sociaux. Nous n'avons pris que les pays dont le score était
16. Pays d'investissement soumis à des violations sociales	<i>Nombre de pays connaissant des violations de normes sociales au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations unies (Nombre absolu et % du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements)</i>	0,00%	Nombre absolu : 2,25 En pourcentage du nombre total de pays bénéficiaires d'investissement : 0,13%	

				inférieur à la moyenne de l'OCDE (0,59).
Indicateurs d'incidences négatives additionnels (volontaires)				
17. Investissement dans des entreprises qui n'ont pas pris d'initiatives de réduction des émissions de carbone	<i>Pourcentage de sociétés Impliquées n'ayant pas pris d'initiative de réduction des émissions de CO2</i>	22,53%	21,44%	Approche générale : Milleis Vie étudie avec attention les politiques et objectifs de réduction des émissions carbone des entreprises. Engagement : Nous nous engageons à suivre cet indicateur sur les titres vifs dans le but de mener une analyse avec notre gestionnaire d'actifs le cas échéant.
18. Les investissements dans des entreprises sans politique de prévention des accidents du travail	<i>Mesurer le pourcentage des investissements d'entreprise du fonds/portefeuille qui sont impliqués dans des sociétés qui n'ont pas de politique de prévention des accidents du travail</i>	22,42%	14,87%	Approche générale : Milleis Vie étudie avec attention les politiques sociales mises en place par les entreprises. Engagement : Nous nous engageons à suivre cet indicateur sur les titres vifs dans le but de mener une analyse avec notre gestionnaire d'actifs le cas échéant.

8. Comparaison historique avec les périodes précédentes

a) Milleis Banque

Il s'agit de la première comparaison de la performance de Milleis Banque Privée sur les PAIs. Les chiffres des deux années pour comparaison sont reportés dans le tableau ci-dessus.

Ces comparaisons montrent des changements plus significatifs sur 5 PAI qui bénéficient d'un taux de couverture supérieur à 65%.

- **PAI n°2 : Empreinte Carbone :** ce PAI permet de connaître la quantité de Gaz à Effet de Serre créée par million d'euros investi pour une entreprise. Entre 2023 et 2024, Milleis Banque privée est passée d'une empreinte carbone de 844,673549 (Tco2eq/EURm) en 2023

à 663,9415274 (Tco2eq/EURm) grâce à notre politique d'exclusion et à la sortie de titres vifs de notre univers comme Royal Dutch.

- **PAI n°4 : Exposition des entreprises investies aux énergies fossiles :** Entre 2023 et 2024, la part des investissements de la gestion sous mandat de Milleis Banque Privée dans des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles exprimée en pourcentage est passée de 8,61% à 6,72% grâce notamment à une exposition plus faible dans des entreprises actives dans le secteur du pétrole et du gaz conventionnel et non conventionnel.
- **PAI n°7 : Impact sur la Biodiversité :** Entre 2023 et 2024, la part des investissements en pourcentage dans les entreprises avec des sites/opérations situés dans des zones sensibles du point de vue de la biodiversité ou à proximité de celles-ci, où des activités menées par ces entreprises détenues ayant un impact négatif sur ces zones est passée de 7,41% à 5,16% grâce à notre politique d'exclusion et notre exposition plus faible dans des entreprises du secteur du pétrole ou des services aux collectivités locales.
- **PAI N°9 : Déchets dangereux :** Entre 2023 et 2024, les tonnes de déchets dangereux et déchets radioactifs générés par les entreprises investies par million d'euros investis, exprimées en moyenne pondérée a augmenté de 1,38 à 3,85. Les actions des mines d'or ou exposées aux métaux industriels présentent d'un certains OPC rejettent des déchets dangereux. Ces actions ont particulièrement progressé en 2024 avec la hausse du prix de l'once d'or.
- **PAI n°13 : Diversité au sein des Conseils :** Entre 2023 et 2024, le Ratio moyen de femmes par rapport aux hommes membres du conseil d'administration des sociétés investies exprimé en pourcentage de l'ensemble des membres du conseil d'administration est resté relativement stable est supérieur à 40%.

b) Milleis vie

L'année 2024 est le 1^{er} exercice établi sur une année complète. Pour rappel, en 2023 la période était limitée du 1^{er} Juillet au 31 décembre 2023. On constate qu'en 2024 le taux de couverture sur lequel chaque indicateur est calculé s'est significativement amélioré. Cependant l'exercice de comparaison reste limité compte tenu de la qualité des données sous-jacentes.



MILLEIS BANQUE - SA au capital de 135.684.390,52 euros - Siège social : 2 avenue Hoche - 75008 Paris. Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le n° 344 748 041. Intermédiaire en assurance immatriculé à l'ORIAS (www.orias.fr) sous le n° 17002533

Milleis Vie - Société Anonyme au capital de 70 999 995 euros - Entreprise régie par le code des assurances - Siège Social : 2-20 Place des Vins de France - 75012 Paris - Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le n° 384 532 172.